

Centre Communal d'Action Sociale de Lafrançaise

Délibération n ° 6

Objet : Suppression régie

Date de convocation

13 juin 2022

Date d'affichage

13 juin 2022

*Nombre de membres en
exercice :*

17

Nombre de présents :

11

Nombre de votants :

14

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt deux

Le 21 juin à 18 h 30

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL

Etaient présents : M. Thierry DELBREIL, Mme Colette VERDOUX, M. Alain BELLICCHI, Mme Véronique PATERNE, Mme Marie-Laurence PUJOL, M. Jean Pierre ANGLAS, Mme Nicole ROUMAT, Mme Josiane BYL, M. Fernand MORA, Mme Ida PANTAROTTO, Mme Christine VANCAUTER, membres en exercice.

Procurations :

Mme Pauline SEILHAN a donné procuration à Mme Colette VERDOUX.

Mme Anne BENAICHE a donné procuration à M. Thierry DELBREIL.

Mme Emmanuelle ANTICH a donné procuration à M. Jean Pierre ANGLAS.

Absents Excusés : M. Pierrick THOMAS, Mme Monique GAYET, M. Bruno PEGAS.

Monsieur Fernand MORA a été élu secrétaire de séance.

Monsieur Le Président rappelle les termes de la délibération en date du 27 octobre 2004 portant création de régie pour encaissement des repas extérieurs de l'EHPAD Résidence du Lac ;

Monsieur Le Président propose de supprimer à compter du 1^{er} août 2022 la régie pour encaissement des repas extérieurs de l'EHPAD Résidence du Lac.

Les membres du Conseil d'Administration après avoir délibéré :

ACCEPTENT la proposition ci-dessus ;

AUTORISENT son Président à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

- A D O P T E E -

Le Président

T. DELBREIL